



PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 4 avril 2022 à 20 h 00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Martin Germain, conseiller #1
Madame Amélie Croteau, conseillère #2
Monsieur Steve Gauthier, conseiller #3
Madame Chantal Desharnais, conseillère #4
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller #5
Monsieur Sébastien St-Pierre, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
- 3. Questions du public sur l'ordre du jour**
- 4. Correspondances**
- 5. Législation**
 - 5.1. Adoption du règlement numéro 148-2 N.S. modifiant le règlement de permis et certificats numéro 148 N.S. afin de préciser les travaux non assujettis à l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation
 - 5.2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 166-1 N.S. modifiant le règlement 166 établissant les remboursements des frais et de repas et de déplacement pour les élus, les représentants de comité et les employés
 - 5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle
- 6. Finance**
 - 6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois de mars 2022
 - 6.2. Dépôt de la lettre de la commission municipale – Audit de conformité
 - 6.3. Autorisation donnée à Madame Joanne Giguère d'utiliser les services de CLICSEQUR
- 7. Administration générale**
 - 7.1. Autorisation – Abonnement Réseau Information Municipale RIM

- 7.2. Autorisation – Contrat de gré à gré – Architecte pour l'aménagement du bâtiment Vivaco
- 7.3. Nomination d'un élu sur le comité d'embellissement
- 7.4. Autorisation – Demande d'aide financière au programme FIVA
- 7.5. Démarche d'embauche – Agent (e) de bureau
- 7.6. Autorisation – Installation de toilettes sèches publiques à la halte routière
- 7.7. Autorisation – Réduction limite de vitesse rue de l'Accueil

8. Sécurité publique

- 8.1. Autorisation – Visite de la caserne de pompiers

9. Transport routier et voirie

- 9.1. Embauche conducteur de chasse-neige – Période hivernale 2022
- 9.2. Octroi du contrat de balayage des rues pour l'année 2022
- 9.3. Adjudication appel d'offres #AP-2021 – Regroupement d'achats de l'UMQ – abat-poussière
- 9.4. Autorisation – Contrat de gré à gré – Pavage (fissures) rue de la Plaisance, Accueil, Repos et Relais
- 9.5. Autorisation – Demande de consentement municipal – Projet P01-H32-21-084842 – Rang Roberge
- 9.6. Autorisation – Demande d'intervention, installation de fibre optique dans les rangs Campagna, Roux, Desharnais, chemin Craig Nord et Sud et la route 161
- 9.7. Programme d'aide à la voirie – Travaux pont Roberge
- 9.8. Programme d'aide à la voirie local Volets Redressement et Accélération – Rechargement granulaire chemin Craig
- 9.9. Démission de M. Marc Lafontaine – Fin de contrat déneigement 2022
- 9.10. Démarche d'embauche – Contremaître de voirie

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Autorisation d'achat de sulfate ferrique

11. Urbanisme

- 11.1. Dépôt de la liste des permis émis en mars 2022
- 11.2. Demande de dérogation mineure RE.50.2022-01 de Lactaveau (1989) inc.

12. Loisirs et culture

- 12.1. Autorisation – Convention de location d'espaces – Fabrique St-Paul apôtre de Chester – Camp de jour 2022
- 12.2. Autorisation d'embauche – Coordinatrice aux loisirs
- 12.3. Reconduction de l'entente pour la saison de balle
- 12.4. Jour de la Terre – 22 avril 2022
- 12.5. Semaine des bénévoles – Semaine du 24 au 30 avril 2022
- 12.6. Obtention de la subvention – Les Jeudis en chansons

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 20 h 15.

1. Adoption de l'ordre du jour

2022-04-096

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière, mais en laissant l'item « Varia » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

2022-04-097

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté comme déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Questions du public sur l'ordre du jour

4. Correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2022. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5. Législation

5.1. **Adoption du règlement numéro 148-2 N.S. modifiant le règlement de permis et certificats numéro 148 N.S. afin de préciser les travaux non assujettis à l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation**

2022-04-098

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE le Conseil de la Municipalité de Chesterville adopte le règlement numéro 148-2 N.S. modifiant le règlement de permis et certificats numéro 148 N.S. concernant les travaux assujettis à l'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 166-1 N.S. modifiant le règlement 166 établissant les remboursements des frais et de repas et de déplacement pour les élus, les représentants de comité et les employés**

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par la conseillère Chantal Desharnais que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Chesterville, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 166 N.S. établissant les remboursements des frais de repas et de déplacement pour les élus, les représentants de comité et les employés.

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), elle dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Chesterville.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

5.3. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle**

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par le conseiller Martin Germain que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Chesterville, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 244 N.S. sur la gestion contractuelle;

Séance tenante, en vertu des dispositions de l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), il dépose un projet de ce règlement, dont copie a été remise aux membres du Conseil de la Municipalité de Chesterville.

Également, une copie de ce projet de règlement est annexée au présent avis de motion pour en faire partie intégrante.

6. Finance

6.1. Dépôt et adoption des comptes du mois de mars 2022

2022-04-099

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de mars 2022 de la municipalité de Chesterville, totalisant un montant de 139 655,58 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de mars 2022 de la municipalité de Chesterville, totalisant 139 655,58 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. Dépôt de la lettre de la commission municipale – Audit de conformité

2022-04-100

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose au conseil la lettre reçue de la Commission municipale du Québec relativement à l'audit de conformité pour la transmission des états financiers;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

QUE la directrice générale officialise ce dépôt à Mme Isabelle Gravel, MAP, directrice en audit, comme prévu à l'article 86.8 de la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. Autorisation donnée à Madame Joanne Giguère d'utiliser les services de CLICSEQR

2022-04-101

NOM DE LA SOCIÉTÉ : Municipalité de Chesterville

NEQ : 8821968532

RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu d'assemblée ou de réunion du conseil d'administration.

Il est résolu

QUE Madame Joanne Giguère soit autorisée :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

EN CONSÉQUENCE, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

SUR proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière
Chesterville, le 4 avril 2022

Vincent Desrochers,
Maire de la municipalité de Chesterville
Chesterville, le 4 avril 2022

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité de Chesterville qui ont le droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 4 avril 2022. Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Administration générale

7.1. Autorisation – Abonnement Réseau Information Municipale RIM

2022-04-102

CONSIDÉRANT QUE le Réseau d'Information Municipale couvre l'actualité municipale à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour l'accès à ce service, la municipalité doit devenir membre en s'abonnant au coût de 165 \$ plus taxes applicables par année;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;
Il est résolu

QUE le conseil procède à l'essai d'un mois gratuit afin de vérifier l'utilisation du site avant de procéder à l'abonnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. Autorisation – Contrat de gré à gré – Architecte pour l'aménagement du bâtiment Vivaco

2022-04-103

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Mme Sylvie-Claude Bossé, architecture pour les plans et devis ainsi que les services pour l'aménagement du bâtiment existant situé au 535, rue de l'Accueil, Chesterville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

D'autoriser le contrat à Mme Bossé au montant de 22 750 \$ plus taxes applicables et que la dépense soit affectée à la suite de l'acceptation du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. Nomination d'un élu sur le comité d'embellissement

2022-04-104

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un élu doit avoir lieu pour le comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la conseillère Chantal Desharnais soit nommée sur ce comité et que le maire fait partie de ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. Autorisation – Demande d'aide financière au programme FIVA

2022-04-105

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Intergénérationnel et Vieillessement actif (FIVA) sur le territoire de la MRC d'Arthabaska a pour but et objectifs de favoriser la réalisation de projets intergénérationnels et le vieillissement actif des citoyens de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut obtenir une aide financière relative au programme Fonds Intergénérationnel et Vieillessement actif (FIVA) au montant maximal de 1 000 \$ par projet et que la municipalité doit disposer d'une mise de fonds représentant au moins 10 % du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à présenter une demande de projet et à retourner le formulaire à la MRC d'Arthabaska au Fonds Intergénérationnel et Vieillessement Actif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. Démarche d'embauche – Agent (e) de bureau

2022-04-106

CONSIDÉRANT la nécessité d'une ressource supplémentaire immédiate au niveau de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la direction générale procède à la publication d'un appel de candidature pour le poste d'agent (e) de bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6. Autorisation – Installation de toilette chimique publique à la halte routière

2022-04-107

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une installation sanitaire publique à la halte routière pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'une toilette chimique publique à la halte routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7. Autorisation – Réduction limite de vitesse sur une portion de la rue de l'Accueil

2022-04-108

CONSIDÉRANT QU'une demande a déjà été envoyée au Ministère des transports pour la réduction de la limite de vitesse sur une portion de la rue de l'Accueil;

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de résolution de la part du conseil afin que la MTQ puisse analyser le dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil demande au Ministère des transports une réduction de la limite de vitesse sur une portion de la rue de l'Accueil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Sécurité publique

8.1. Autorisation – Visite de la caserne de pompiers

2022-04-109

CONSIDÉRANT QUE le directeur d'incendie a reçu une demande pour faire visiter la caserne de pompiers de la municipalité de la part d'un enfant de la municipalité de Notre-Dame de Ham ainsi que faire un tour de camion incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil autorise le directeur d'incendie à faire une visite de la caserne ainsi qu'un tour de camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Transport routier et voirie

9.1. Embauche conducteur de chasse-neige – Période hivernale 2022

2022-04-110

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chesterville se doit d'avoir en poste une personne pour le déneigement des rangs de la municipalité en remplacement pour la période hivernale de février 2022 au 15 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;
Il est résolu,

QUE le conseil accepte que la directrice générale de la municipalité de Chesterville procède à l'embauche de M. Yves Therrien pour combler le poste de conducteur de chasse-neige pour finir la saison 2021-2022;

QUE les conditions de travail de la personne embauchée soient confirmées par la signature du maire et de la directrice générale, d'un document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Octroi du contrat de balayage des rues pour l'année 2022

2022-04-111

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'octroyer le contrat de gré à gré à l'entreprise Myrroy au montant de 4 950 \$ plus taxes applicables pour un maximum de 5 kilomètres, des frais supplémentaires seront applicables pour les kilomètres additionnels, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE la municipalité octroi le contrat à l'entreprise Myrroy pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Adjudication appel d'offres #AP-2022 – Regroupement d'achats de l'UMQ – abat-poussière

2022-04-112

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en regroupement d'achats pour l'abat-poussière avec l'Union des Municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'UMQ a confirmé l'octroi des contrats pour la fourniture, la livraison et l'épandage d'abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE notre demande d'achat d'abat poussière est de 92 000 litres;

CONSIDÉRANT QUE selon notre territoire, # 2D, l'adjudicataire est Somavrac C.C. inc. au prix de 0.2353 \$/litres;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé est de 21 647,60 \$ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil autorise la dépense jusqu'au budget proposé 2022 pour l'achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu,

DE mandater, Mme Joanne Giguère, directrice générale, pour conclure le contrat avec le fournisseur Somavrac C.C. inc. et établir les consignes à suivre pour les dates d'épandage du calcium, entre le 14 et 28 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. Autorisation – Contrat de gré à gré – Pavage (fissures) rues de la Plaisance, Accueil, Repos et Relais

2022-04-113

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu un prix pour effectuer les fissures du pavage (\pm 8000 m) des rues de la Plaisance, de l'Accueil, du Repos et du Relais, selon les coûts suivants;

Scellement de fissures Sévigny : 10 200 \$, plus taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil octroi le contrat de gré à gré à Scellement de fissures Sévigny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.5. Autorisation – Demande de consentement municipal –
Projet P01-H32-21-084842 – Rang Roberge**

2022-04-114

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de consentement municipal pour le projet P01-H32-21-084842 situé au 3851, rang Roberge de la part de Sogetel;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront effectués par Hydro-Québec et que ceux-ci consistent à remplacer l'ancre existante par une ancre P400 à 3 m du poteau et l'installation d'une nouvelle ancre à Hélice 10" à 3.5 m du poteau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer la demande de consentement et de la retourner à Sogetel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.6. Autorisation – Demande d'intervention, installation de
fibre optique dans les rangs Campagna, Roux,
Desharnais, chemin Craig Nord et Sud et la route 161**

2022-04-115

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'intervention de la compagnie YRH, sous-traitant pour Sogetel pour l'installation de fibre optique dans la municipalité de Chesterville;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur les rues suivantes :

- Rang Campagna
- Rang Roux
- Rang Desharnais
- Chemin Craig Nord et Sud
- Route 161

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer la demande d'intervention et de la retourner à YRH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. Programme d'aide à la voirie – Volet Soutien-Travaux pont Roberge

2022-04-116

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Joanne Giguère agit à titre de représentante de cette dernière au près du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Chesterville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Mme Joanne Giguère est dûment autorisée à signer tous documents ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8. Programme d'aide à la voirie local Volets Redressement et Accélération – Rechargement granulaire chemin Craig Nord et Rang Roberge

2022-04-117

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues

à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Joanne Giguère représente cette dernière auprès du Ministre dans le cadre de ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de la conseillère Amélie Croteau, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Chesterville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que Mme Joanne Giguère est dûment autorisée à signer tous document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9. Démission de M. Marc Lafontaine – Fin de contrat déneigement 2022

2022-04-118

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu la démission de M. Marc Lafontaine le 24 mars 2022 mettant fin à son contrat de déneigement 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Chantal Desharnais;

Il est résolu,

QUE la directrice générale accepte le départ de M. Lafontaine en date du 27 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10. Démarche d'embauche – Contremaître voirie

2022-04-119

CONSIDÉRANT la nécessité d'une ressource supplémentaire immédiate au niveau de la voirie dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la direction générale procède à la publication d'un appel de candidature pour le poste de contremaître de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Hygiène du milieu

10.1. Autorisation d'achat de sulfate ferrique

2022-04-120

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a reçu deux prix pour l'achat de 3 tôtes de sulfate ferrique;

CONSIDÉRANT QUE pour la soumission d'Univar Solutions, les prix sont les suivants :

Produit	Prix (taxes en sus)
PIX312 Ferric Sulphate NSF – Tôte de 1500 kg, non retournable (0.6164 \$/kg)	2 773,80 \$
Livraison et déchargement de 3 tôtes à Chesterville	950,00 \$
Total :	3 723,80 \$

CONSIDÉRANT QUE pour la soumission de Chemco-inc., les prix sont les suivants :

Produit	Prix (taxes en sus)
Chemfloc Ferrique – Tôte de 1500 kg (0.99\$/kg)	4 455,00 \$
Livraison	336,00 \$
Total :	4 791,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission reçue est Univar Solutions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par le conseiller Martin Germain;

Il est résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat avec Univar Solutions pour l'achat de sulfate ferrique au montant de 3 723,80 \$ plus taxes applicables pour une livraison le 15 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Urbanisme

11.1. Dépôt de la liste des permis émis en mars 2022

L'inspecteur en bâtiment, Monsieur Félix Hamel-Small, dépose la liste des permis du mois de mars 2022, totalisant l'émission de 4 permis pour une valeur totale des travaux de 33 900 \$.

11.2. Demande de dérogation mineure RE.50.2022-01 de Lactaveau (1989) inc.

2022-04-121

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure concerne uniquement des dispositions visées au règlement de zonage no. 145 N.S. pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3 du règlement n° 27 N.S.;

CONSIDÉRANT QUE la demande est liée à l'usage agricole et ne cause aucune augmentation du nombre d'unités animales;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située en zone agricole sans interdiction d'élevage de porcs et de veaux de lait;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement vise seulement la section « laiterie » du bâtiment d'élevage, qui correspond à un espace sans animaux ni déjections animales;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement va servir à ajouter des réservoirs permettant la préparation des rations destinées à l'alimentation des veaux de lait;

CONSIDÉRANT Qu'à la suite de l'agrandissement, le bâtiment agricole demeurera à 36 mètres de l'emprise du chemin public;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement ne peut se faire ailleurs sur le bâtiment agricole afin d'y effectuer les opérations voulues;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;

Il est résolu

D'accepter de rendre réputé conforme, l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage de veaux de lait et ce, **en le rapprochant du chemin public** contrairement à l'article 9.7.3.2. du *Règlement de zonage no. 145 N.S.* en fonction des motifs suivants :

- a) L'approbation de la demande de dérogation concorde avec les objectifs du plan d'urbanisme puisqu'elle permet de « favoriser l'activité agricole dans les secteurs de forts potentiels ».
- b) L'application de l'article 9.7.3.2. cause un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il lui serait impossible d'effectuer l'agrandissement voulu et ainsi, d'adopter les pratiques optimales d'alimentation opérées dans le domaine du veau de lait actuellement. En conséquence, l'efficacité de l'alimentation aux animaux serait réduite.
- c) L'approbation de la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété. Entre autres, les usages pratiqués par les voisins sont de la même nature et l'agrandissement visé ne rapproche pas le bâtiment agricole de l'habitation résidentielle la plus proche.
- d) L'approbation de la demande de dérogation n'aggrave aucun risque en matière de sécurité publique.
- e) L'approbation de la demande de dérogation n'aggrave aucun risque en matière de santé publique.
- f) L'approbation de la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement. Notamment, l'agrandissement se fait sur une superficie déjà recouverte de gravier.
- g) L'approbation de la demande de dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général. Notamment, elle ne réduit pas les

distances séparatrices avec l'usage résidentiel le plus proche et n'augmente pas le niveau de déjections animales de l'élevage.

La dérogation est de caractère mineur puisque toutes les conditions afin de permettre un agrandissement en vertu de l'article 9.7.3.2. sont respectées hormis le fait que l'agrandissement soit vers le chemin public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Loisirs et culture

12.1. Autorisation – Convention de location d'espaces – Fabrique St-Paul Apôtre de Chester – Camp de jour 2022

2022-04-122

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas accès à l'École Saint-Paul pour la période estivale 2022 pour le camp de jour 2022 dû à des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire louer des espaces à la Fabrique St-Paul Apôtre de Chester pour ses activités du camp de jour 2022;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la location est de 2 000 \$ pour la période du 27 juin au 19 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer la convention de location d'espaces de la Fabrique St-Paul apôtre de Chester.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2. Autorisation d'embauche – Coordonnatrice aux loisirs

2022-04-123

CONSIDÉRANT la nécessité immédiate d'une ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts du salaire avec les municipalités de Chesterville, Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick, selon la répartition suivante :

Chesterville : 40 %

Tingwick : 40 %

Saint-Rémi-de-Tingwick : 20 %

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Sébastien St-Pierre, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil accepte que la directrice générale de la municipalité de Chesterville procède à l'embauche de Mme Josiane Comtois pour combler le poste de coordonnatrice aux loisirs à la suite de l'entrevue de cette dernière.

QUE les conditions de travail de la personne qui sera embauchée soient confirmées par la signature des directrices générales des municipalités de Tingwick, St-Rémi de Tingwick et de Chesterville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3. Reconduction de l'entente pour la saison de balle

2022-04-124

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des services rendus par le comité des loisirs de Chesterville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Steve Gauthier;
Il est résolu

DE reconduire l'entente avec les loisirs de Chesterville pour l'année 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4. Jour de la Terre – 22 avril 2022

2022-04-125

CONSIDÉRANT QUE le Jour de la Terre est le 22 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont invitées à poser un geste pour souligner cette journée;

CONSIDÉRANT QUE le département du développement des communautés a transmis une liste d'activités que la Municipalité de Chesterville peut proposer à ses citoyens pour souligner cette journée;

CONSIDÉRANT QUE le département du développement des communautés désire recevoir le plan d'action de la municipalité dans le cas où la municipalité organise des activités afin de produire un communiqué de presse pour ressortir les actions municipales;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE l'activité choisie par le conseil soit une journée de corvée de ménage dans la municipalité;

QUE le conseil autorise la directrice générale à transmettre le plan d'action de la municipalité au département du développement des communautés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5. Semaine des bénévoles – Semaine du 24 au 30 avril 2022

2022-04-126

CONSIDÉRANT QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et les groupes de bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chesterville serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil proclame par la présente que la semaine du 24 au 30 avril soit dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2022.

QUE le conseil invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.6. Obtention de la subvention – Les Jeudis en chansons

2022-04-127

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'acceptation du projet « Les jeudis en chansons » par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE 75 % des coûts sont admissibles jusqu'à un maximum de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la date de l'événement soit le 14 juillet 2022 et que l'endroit soit au parvis de l'Église de Chesterville;

CONSIDÉRANT QU'en cas de pluie, l'événement soit à la salle des Générations;

CONSIDÉRANT QUE l'artiste ou le groupe pour cet événement doit être d'origine centricoise ou avoir des racines dans la région et doit présenter un spectacle de qualité en français et d'une durée de 90 minutes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Martin Germain, appuyée par la conseillère Amélie Croteau;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la tenue de l'évènement à la salle des Générations en cas de pluie et que la directrice générale soit autorisée à conclure une entente avec le groupe Les Triplettes au coût de 750 \$ incluant les équipements pour le son.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

2022-04-128

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Steve Gauthier, appuyée par le conseiller Sébastien St-Pierre;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 21 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.